



ARRETE N° 2024 - 526
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT

Déménagement
Rue des Vases au n° 22
Emménagement
Rue Saint Léonard n° 87
AGIS
Lundi 30 Septembre 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société AGIS – Cours Jean de Vienne – 14600 HONFLEUR, afin d'effectuer un déménagement, Rue des Vases au n° 22, suivi d'un emménagement, Rue Saint Léonard au n° 87, le Lundi 30 Septembre 2024, de 7h15 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AGIS est autorisée à effectuer un déménagement, Rue des VASES au n° 22, suivi d'un emménagement, Rue SAINT LEONARD au n° 87, le LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024, de 7H15 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée, mais pas interdite, et le stationnement sera réservé sur 3 places, Rue des Vases, du n° 20 au n° 24, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 3 : La circulation sera perturbée, mais pas interdite, et le stationnement sera réservé sur 3 places, Rue Saint Léonard, du n° 83 au n° 87, pendant la durée de l'intervention.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et les Demandeurs, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Septembre 2024
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL



